

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
12/5/33
DOSSIER N°7232**

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE
RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avaient donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Mary-Line GEOFFRE
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Laurent DAULNY
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Service Ressources

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,

VU les articles L. 2334-24 et R. 2334-11 et 12 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération N°CD2024-07/1/2 du Conseil départemental adoptant le règlement de la répartition des produits des amendes de Police ;

VU la délibération n°CP2024-11/3/45 du Conseil départemental modifiant le règlement de la répartition des produits des amendes de Police ;

VU le rapport CD2025-12/5/33 de Madame la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,

DÉCIDE,

- d'approuver les propositions de modifications du règlement départemental de la répartition des amendes de police joint en annexe à la présente délibération, afin d'en faciliter l'application notamment sur les points suivants :

- Nature des travaux : travaux d'investissement, conformes à la législation en vigueur, mais pour tout type de voies

- Changement de la date butoir au 30 juin de chaque année, soumis à validation de la Commission Permanente, après avis technique des UTT et avis de la Commission spécialisée

- Adresse de dépôt : par courrier ou par courriel sur l'adresse dédiée : demandesamendesdepolice@creuse.fr

- Préciser un seul dossier par an et par collectivité

- Ajout d'une pièce justificative : attestation de non-commencement des travaux à la date de dépôt

- Renseignements à solliciter auprès des UTT

- d'appliquer ces modifications à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET